

CHAMBRE DE COMMERCE DE TUNIS

Séance du 26 Octobre 1911

Présidence de M. E. BELLOT, Président

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents :

MM. PELLET, *vice-président* ; BELLISSEN, *secrétaire* ; BRUN-BUISSON, *trésorier* ; BOULLIER, DEMARCQ, DESPORTES, GOIN, *membres* ;

Absents excusés : MM. BARBAIS, HANOUN, PANCAZI, *membres*.

La parole est donnée à M. PELLET, qui s'exprime ainsi :

Félicitations à
M. Bellot.

Mon Cher Président,

A mon arrivée à Tunis, une excellente nouvelle m'était annoncée, car mes Collègues m'informaient que l'on de-

vait vous remettre aujourd'hui même une croix de la Légion d'Honneur, offerte par nous, témoignage tangible de l'estime dont vous jouissez parmi tous les Membres de notre Compagnie.

Mon Cher Président,

Depuis que la Chambre de Commerce existe, aucun Membre parmi ceux qui en ont fait partie depuis sa création, n'est resté aussi longtemps sur la brèche que vous. Si je m'en rapporte à la publication de notre bulletin, vous avez été nommé membre de la Chambre de Commerce le 8 janvier 1894; après quelques années, vos Collègues, appréciant vos réelles et précieuses qualités, vous ont appelé d'abord comme Trésorier, et ensuite à la Vice-Présidence, que vous avez occupée depuis le 31 janvier 1901 jusqu'au 20 février 1906, et le 20 février 1906, vous ont enfin nommé Président à l'unanimité des suffrages, vous prouvant une fois de plus combien vous aviez été apprécié et combien vous paraissiez être l'homme de la situation, à laquelle on vous appelait.

Depuis cette époque, vous avez occupé brillamment ce poste d'honneur. Nous trouvant en contact avec vous, nous avons pu facilement nous en convaincre, homme droit, travailleur, pénétré de vos devoirs et de la charge que vous aviez assumée, vous avez su, non seulement maintenir le prestige de notre Chambre, mais vous l'avez encore augmenté.

Soucieux de donner satisfaction aux légitimes désirs du commerce français de la Régence, vous avez dépensé, sans compter, votre temps et votre argent, ne vous occupant que d'une chose, la défense des intérêts commerciaux de vos mandants et personne, parmi ceux qui ont été vos adversaires d'un moment, ne peuvent vous adresser un reproche. Vous avez montré l'exemple, par la dignité de votre vie, par notre vaillance à affronter la lutte, et principalement par votre énergie indomptable dans toutes les affaires que vous avez entreprises.

Mon Cher Président,

Laissez-moi vous rappeler l'émotion légitime qui s'était emparée de nous tous, lors de la venue de Monsieur le

Président de la République, en avril écoulé, en apprenant que la décoration de la Légion d'Honneur, qui vous était légitimement due, et en même temps promise, ne vous serait pas décernée. Heureusement que la pénible impression résultant de cet oubli a été de courte durée et c'est avec joie que nous apprenions, peu de temps après, votre nomination de chevalier de la Légion d'Honneur qui fut accueillie avec enthousiasme par nous tous, par nos nombreux amis, parmi la majorité des négociants de la Tunisie.

Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de mes Collègues, de vous féliciter sincèrement et chaleureusement, en ami véritable, heureux de voir l'homme de bien que vous êtes, recevoir la juste récompense que vous méritez ; ce ruban rouge, symbole de courage, ainsi que d'intelligence, ne pouvait être mieux placé.

Recevez, Monsieur le Président, avec nos félicitations les plus vives, ce modeste écrin, hommage de nos sentiments affectueux.

M. le PRÉSIDENT répond comme suit :

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT,
MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le télégramme que m'a adressé notre aimable Vice-Président, lors de ma nomination à la Légion d'Honneur, m'apportant les félicitations de vous tous, m'avait causé le plus grand plaisir. Votre manifestation d'aujourd'hui me comble de joie. Vous ne pouviez pas imaginer une chose qui me soit plus agréable, que de vous réunir pour me dire que vous êtes tous heureux de la distinction dont j'ai été l'objet. Ce sentiment de solidarité et d'affection est pour moi une récompense qui prend sa place avant celle qui m'a été octroyée par le Gouvernement. Le présent que vous me faites vient encore grossir ma dette de reconnaissance. Je ne sais vraiment pas de quelle expression me servir pour vous dire combien je suis sensible à nos marques de sympathie et combien je vous en remercie tous.

Je sais bien que si j'ai reçu cette récompense, c'est grâce à vous tous, à vos travaux bien conçus et bien étudiés, qui, tout en préconisant des mesures utiles à l'essor de la Colonie commerciale, avaient aussi pour but d'aider le Gouvernement du Protectorat à l'accomplissement de sa tâche.

La décoration m'a fait plaisir parce que je considère l'acte du Gouvernement comme la consécration de ma carrière de commerçant et comme la récompense de ma longue présence à la Chambre de Commerce.

Mon plus grand mérite a été de persévérer à essayer de me rendre utile à la Colonie commerciale à laquelle je suis attaché de cœur; je l'ai presque vue naître, je l'ai vue grandir, s'épanouir, prospérer et mon désir intime est de voir cette prospérité s'accroître toujours d'avantage. Notre Compagnie fait ce qu'elle peut dans ce sens, mais les commerçants et industriels pourraient faire plus, si l'union devenait leur devise et qu'ils fassent masse indivisible dans tous les actes ayant pour but la défense de leurs prérogatives. Je vous conseille et vous prie, chers collègues, de joindre vos efforts à ceux de nos mandants pour atteindre ce but. Je considère la cérémonie d'aujourd'hui comme un encouragement pour nous tous à l'accomplissement de notre mission et vous en remercie bien profondément.

Correspondance.

Il est donné lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

Droits d'octroi sur
les huiles à Pa-
ris.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Paris, ainsi conçue :

Paris, le 30 juin 1911

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER COLLÈGUE,

J'ai bien reçu votre lettre du 30 Mai appelant notre attention sur l'inégalité de traitement, à l'entrée à Paris, des huiles d'olives et des huiles de graines et nous